

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

Séance du 12 février 2026
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, WINTER-KNECHT Didier, WERNERT Annie, KLEINMANN Jean-Jacques, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, RICK Stéphane, SORG Fabienne, SORGIUS Christian, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line.

Membres absents-excusés : WEEBER Michelle donne procuration à REGNIER Clarisse, KERTZINGER Francis donne procuration à Didier WINTER-KNECHT, MUGLER Christelle.

Objet : Signature d'une convention avec Electricité de Strasbourg, le SAMU de l'environnement et la commune de Hoerdt pour la protection de la biodiversité.

Dans le cadre de sa démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et de son évolution vers le statut de Société à mission, Electricité de Strasbourg souhaite soutenir des projets dans les domaines de l'environnement et de la biodiversité, pour préserver les ressources naturelles et accompagner la transition écologique.

Aussi elle s'est rapprochée du SAMU de l'environnement pour l'accompagner dans sa démarche partenariale sur les territoires de Weyersheim et Hoerdt pour la préservation du Coulis cendré, et de l'œillet superbe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ; à la majorité ; 1 abstention ;

A P P R O U V E le projet de convention.

A U T O R I S E Madame le Maire à signer la convention.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 17 février 2026

Transmis à la Préfecture le 17 février 2026

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 17 février 2026

Le Maire,
Sylvie ROEHLLY



Le secrétaire,
Didier WINTER-KNECHT